ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 23959

Texte de la question

M. Victorin Lurel attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pandémie du sida en outre-mer et tout particulièrement dans les Antilles-Guyane. Selon le dernier rapport du Conseil national du sida, il y aurait en outre-mer dix-sept nouveaux cas pour 100 000 habitants contre 2,5 dans l'Hexagone. Devant cette situation dramatique et inacceptable dans notre pays, il est urgent qu'un effort de communication et de sensibilisation à la lutte contre le sida soit engagé de façon adaptée aux particularités (sociologiques, géographiques, culturelles, linguistiques) dans l'outre-mer. Lors du débat à l'Assemblée national sur le projet de loi de programme pour l'outre-mer, il avait proposé un amendement n° 176 tendant à organiser des campagnes régulières d'information et de sensibilisation à la protection contre le sida spécifiquement adaptées à l'outre-mer. Devant l'engagement pris par le Gouvernement (JO, Débats AN du 6 juin 2003, p. 4848), il avait retiré cet amendement. En conséquence, il lui demande de lui indiquer dans quel délai sera organisée la prochaine campagne de sensibilisation et d'information adaptée à l'outre-mer pour lutter contre ce fléau.

Données clés

Auteur : M. Victorin Lurel
Circonscription : Guadeloupe (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23959
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6603